

CONDITIONS GENERALES DE VENTE TECNOREST

Tecno**rest** se réserve la possibilité de modifier ou mettre à jour ses conditions générales à tout moment. Les conditions générales applicables au jour de la commande sont consultables sur demande par courriel, [info@tecno**rest**.fr](mailto:info@tecnorest.fr).

1. PRESENTATION

Tecno**rest** est une société de conseil, audit et formation en restauration collective, hôtellerie et logistique dont le siège social est établi à Bron (69500) 1-3 rue colonel Chambonnet. Elle développe, propose et dispense des formations en présentiel, inter ou intra établissements, réalise des audits et apportent des conseils dans les domaines énoncés ci-dessus.

2. OBJET

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les "CGV") s'appliquent à toutes les prestations Tecno**rest** relatives à des commandes passées auprès de Tecno**rest** par tout Client professionnel (ci-après le "Client").

Toute commande de prestation implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV. Toute condition contraire, notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de Tecno**rest**, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait que Tecno**rest** ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Le Client s'engage à faire respecter les présentes CGV par l'ensemble de ses salariés. Il reconnaît également que, préalablement à toute commande, avoir bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de Tecno**rest**, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de services à ses besoins.

3. ETUDE, AUDIT ET CONSEIL

3.1. Descriptif exécution

Toute prestation d'étude et/ou de conseil fait l'objet d'un devis ou proposition technique, commerciale et financière spécifique établie par Tecno**rest** pour répondre au mieux aux besoins du Client.

3.2. Conditions financières

Pour la réalisation des missions d'études et de conseils, Tecno**rest** facture le temps des consultants consacré à la mission, soit en fonction d'un prix par jour d'intervention, soit au forfait.

Tous les prix indiqués sont exprimés en euros et hors taxes. Ils sont majorés de la TVA au taux en vigueur. Les éventuelles taxes ainsi que les frais bancaires occasionnés par le mode de paiement utilisé seront à la charge du Client.

4. FORMATION EN PRESENTIEL

4.1. Formations inter-établissements

4.1.1. Descriptif

Les dispositions du présent article concernent les formations réalisées dans les locaux Tecno**rest** ou mis à disposition par Tecno**rest**.

Ces formations sont organisées tel que défini dans le projet pédagogique et mentionnant pour chacune : objectifs, programme, prérequis, date et lieu, prix, profils des intervenants, méthodes pédagogiques et évaluation. Le contenu des programmes est fourni à titre indicatif. Le responsable pédagogique se réserve le droit de le modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

4.1.2. Exécution

Après réception de la fiche d'inscription dûment renseignée et signée, une confirmation d'inscription est adressée au Client par mail sous 7 jours (la confirmation d'inscription ne vaut pas confirmation de session). Puis, une convention de formation professionnelle telle que prévue par la loi est envoyée au Client. Trois semaines avant le début de la session, une convocation est adressée au Client pour transmission à chaque participant accompagnée d'un livret de formation.

4.1.3. Conditions financières

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'issue de la formation, comptant, sans escompte à l'ordre de Tecno**rest**.

Tous les prix indiqués sont exprimés en euros et hors taxes. Ils correspondent à un service standardisé incluant les supports de formation et la mise à disposition du matériel pédagogique nécessaire. Les frais de restauration, d'hébergement et de déplacement ne sont pas compris dans le prix de la formation, à l'exception des déjeuners pris avec le groupe. Ils sont directement facturés au Client qui se charge, le cas échéant, d'en obtenir le remboursement auprès de son organisme financeur.

4.1.4. Remplacement d'un participant

Tecno**rest** laisse la possibilité de remplacer un participant empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation. Dans ce cas, l'information doit être signalée et confirmée par écrit.

Dans le cas d'abandon d'un participant en cours de formation, la totalité du montant de la formation reste due.

4.1.5. Insuffisance du nombre de participants

Dans le cas où le nombre de participants serait jugé pédagogiquement insuffisant pour le bon déroulement de la formation, Tecno**rest** se réserve la possibilité d'ajourner le stage au plus tard une semaine avant la date prévue et ce, sans indemnités. Ce délai est applicable sauf cas de force majeure.

De même Tecno**rest** se réserve le droit de modifier le lieu de son déroulement ou le choix du formateur, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

4.2. Formations intra établissement

4.2.1. Descriptif

Les dispositions du présent article concernent les formations réalisées dans les locaux du Client ou dans des locaux mis à disposition par le Client.

Les formations intra font préalablement l'objet d'un projet pédagogique commercial et financier spécifique pour répondre au mieux aux besoins du Client. Le responsable pédagogique se réserve le droit de modifier le contenu du programme en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

4.2.2. Exécution

Dès réception du projet ou d'un bon de commande signé et revêtu du cachet commercial, Tecno**rest** contacte le Client pour fixer les dates de l'intervention. Tecno**rest** lui adresse ensuite une convention de formation professionnelle telle que prévue par la loi en deux exemplaires.

4.2.3. Conditions financières

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'issue de la formation, comptant, sans escompte à l'ordre de Tecno**rest**.

Tous les prix indiqués sont exprimés en euros et hors taxes. Leur durée de validité est de 4 mois, date du projet pédagogique.

Toute modification dans l'objet, l'étendue de la prestation ou dans les conditions d'exécution de celle-ci fait l'objet d'une facture complémentaire.

Les frais de déplacement et de mission, les coûts de fourniture mentionnés dans le projet ne sont donnés qu'à titre indicatif et sont susceptibles de révision.

4.2.4. Insuffisance du nombre de participants

Dans le cas où le nombre de participants serait jugé pédagogiquement trop insuffisant pour maintenir les objectifs et appliquer les méthodes prévues dans le projet pédagogique, Tecno**rest** se réserve la possibilité de reporter le stage et de facturer les frais de déplacements engagés et une indemnité compensatrice de 40% du montant de la formation.

5. DISPOSITIONS COMMUNES AUX FORMATIONS

5.1. Documents contractuels

Pour chaque action de formation (intra, inter) une convention établie selon les articles L6353-1 et L6353-2 du code du travail est adressée en deux exemplaires dont un est à retourner dans les plus brefs délais par le Client, revêtu du cachet de l'établissement/entreprise. L'attestation de participation et la feuille d'émargement sont transmises après la formation.

5.2. Règlement par un organisme financeur

En cas de règlement par un organisme financeur dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation auprès de celui-ci. En cas de prise en charge partielle par l'organisme financeur, la différence sera directement facturée au Client.

5.3. Annulation à l'initiative du Client

Les dates de formation sont fixées d'un commun accord avec le Client et sont bloquées de façon ferme.

Dans l'hypothèse où le Client prend l'initiative d'annuler tardivement la formation planifiée en commun, des indemnités compensatrices sont dues dans les conditions suivantes :

- ✓ Dans un délai compris entre 30 et 10 jours ouvrés avant le début du stage, 35% du coût total de la formation est dû.
- ✓ Dans un délai compris entre 10 et 2 jours ouvrés avant le début du stage, 80% du coût total de la formation est dû.
- ✓ Dans un délai inférieur à 48 heures, avant le début du stage, 100% du coût total de la formation est dû.

Le coût ne pourra faire l'objet d'une demande de remboursement ou prise en charge par l'OPCO.

Toute annulation de la part du Client doit être signalée et confirmée par écrit.

5.4. Report

Tout report de la part du Client doit être signalé et confirmé par écrit. Tecno

rest se réserve le droit de reporter la formation, notamment dans le cas où le nombre de participants serait jugé pédagogiquement insuffisant pour maintenir les objectifs ou si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

Tecno

6. DISPOSITIONS APPLICABLES A L'ENSEMBLE DES PRESTATIONS TECNOREST

6.1. Modalités de passation des commandes

La proposition et les prix indiqués par Tecno

rest sont valables 4 mois à compter de la date d'envoi. L'offre de prestations (formation, étude, audit, conseil) est réputée acceptée dès la réception par Tecno

rest d'un des documents suivants signé par le Client ou tout représentant dûment habilité : bon de commande, projet technique ou pédagogique, devis, convention de formation. La signature de ces documents implique la connaissance et l'acceptation irrévocable et sans réserve des présentes conditions, lesquelles pourront être modifiées par Tecno

6.2. Facturation - règlement

rest sans que cette modification ouvre droit à indemnité au profit du Client. Les frais de déplacement et de mission, les coûts de fourniture mentionnés dans le projet ne sont donnés qu'à titre indicatif et sont susceptibles de révision.

Sauf mentions particulières, les règlements seront effectués au plus tard dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de réception de la facture par chèque à l'ordre de Tecno

rest ou virement bancaire. Aucun escompte n'est accordé en cas de paiement anticipé. Conformément à l'Application de l'article L441-6 du Code de commerce, des pénalités de retard sont dues à défaut de règlement de plein droit et sans mise en demeure préalable, le jour suivant la date d'échéance figurant sur la facture. Ces pénalités sont égales à 3 fois le taux d'intérêt légal (soit 14,76%). En outre, tout retard de paiement donnera lieu, en

plus des pénalités de retard, au versement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€. Tecno

6.3. Impossibilité d'exécution - force majeure

rest se réserve le droit de suspendre la prestation jusqu'au complet paiement. Dans le cadre de ses prestations, Tecno

6.4. Limitation de responsabilité de Tecno

rest est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de son Client. Tecno

7. PROPRIETE INTELLECTUELLE

rest ne pourra être tenue responsable à l'égard du Client en cas de non réalisation de ses prestations ou obligations résultant d'un évènement de force majeure ou fortuit, outre ceux reconnus par la jurisprudence des Cours et tribunaux française et sans que cette liste soit restrictive : maladie, ou accident d'un formateur/consultant, épidémies virales, grèves ou conflits sociaux, désastres naturels, incendies, attentats, ou tout autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de Tecno

8. CONFIDENTIALITE & COMMUNICATION

rest. La responsabilité de Tecno

rest est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le Client. En aucun cas, Tecno

9. DROIT APPLICABLE – LITIGE

rest, comme la perte de données, atteinte à l'image, préjudice. Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie auxquels elles pourraient avoir accès ou connaissance pendant l'exécution de la prestation et qui seraient de nature à porter préjudice.

Tecno

10. DONNEES PERSONNELLES

rest s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les prestations et aux OPCO, les informations transmises par le client y compris celles concernant les Stagiaires. Cependant, le Client accepte d'être cité par Tecno

rest comme client de ses prestations. A cet effet, le client autorise Tecno